



# SPARTACOTE™ FLEX XPL Faible Brillant Partie A

Fiche de données de sécurité

Selon Federal Register / Vol. 77, no 58 / lundi 26 mars 2012 / Règles et règlements et conformément au règlement sur les produits dangereux (11 février 2015).

Date d'édition : 13/09/2019

Version : 1.0

## SECTION 1 : IDENTIFICATION

### 1.1. Étiquette d'un produit

Forme du produit : Mélange

Nom du produit : SPARTACOTE™ FLEX XPL Faible Brillant Partie A

### 1.2. Utilisation prévue du produit

Revêtement décoratif

### 1.3. Nom, adresse et téléphone de la partie responsable

#### Compagnie

LATICRETE International

1 parc de Laticrete, N

Bethany, CT 06524

T (203) -393-0010

[www.laticrete.com](http://www.laticrete.com)

#### Compagnie

LATICRETE Canada ULC

CP 129, Emeryville, Ontario, Canada

NOR-1A0

(833) -254-9255

### 1.4. Numéro d'urgence

Numéro d'urgence : Pour les urgences chimiques, appelez ChemTel Inc. jour et nuit :

(800)255-3924 (Amérique du Nord)

(800) -099-0731 (Mexique)

+1 (813) 248-0585 (International - appels collectés acceptés)

## SECTION 2 : IDENTIFICATION DES DANGERS

### 2.1. Classification de la substance ou du mélange

#### Classification GHS-US / CA

Eye Irrit. 2A H319

Skin Sens. 1 H317

Repr. 2 H361

Aquatic Acute 3 H402

Aquatic Chronic 3 H412

Texte complet des classes de danger et des phrases H : voir section 16

### 2.2. Éléments d'étiquetage

#### Marquage GHS-US / CA

Pictogrammes de danger (GHS-US / CA) :



GHS07



GHS08

Mot indicateur (GHS-US / CA) :

Attention

Mentions de danger (GHS-US / CA) :

H317 - Peut provoquer une allergie cutanée.

H319 - Provoque une sévère irritation des yeux.

H361 - Susceptible de nuire à la fertilité ou au fœtus.

H402 - Nocif pour la vie aquatique.

H412 - Nocif pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

Conseils de prudence (GHS-US / CA) :

P201 - Se procurer les instructions spéciales avant l'utilisation.

P202 - Ne pas manipuler avant d'avoir lu et compris toutes les mesures de sécurité.

P261 - Éviter de respirer les brouillards, les aérosols et les vapeurs.

P264 - Se laver les mains, les avant-bras et le visage soigneusement après manipulation.

P272 - Les vêtements de travail contaminés ne devraient pas sortir du lieu de travail.

P273 - Éviter le rejet dans l'environnement.

P280 - Porter des gants de protection, des vêtements de protection et un équipement de protection des yeux.

P302 + P352 - EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU : laver abondamment à l'eau.

P305 + P351 + P338 - EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX : rincer avec précaution à

# SPARTACOTE™ FLEX XPL Faible Brillant Partie A

Fiche de données de sécurité

Selon Federal Register / Vol. 77, no 58 / lundi 26 mars 2012 / Règles et règlements et conformément au règlement sur les produits dangereux (11 février 2015).

l'eau pendant plusieurs minutes. Retirez les lentilles cornéennes, si elles sont présentes et faciles à faire. Continuer à rincer.

P308 + P313 - Si exposé ou concerné : consulter un médecin.

P333 + P313 - En cas d'irritation ou d'éruption cutanée : consulter un médecin.

P337 + P313 - Si l'irritation oculaire persiste : consulter un médecin.

P362 + P364 - Enlever les vêtements contaminés et les laver avant réutilisation.

P405 - Magasin verrouillé.

P501 - Éliminer le contenu / le conteneur conformément à la réglementation locale, régionale, nationale, territoriale, provinciale et internationale.

## 2.3. Autres dangers

L'exposition peut aggraver des problèmes préexistants au niveau des yeux, de la peau ou des voies respiratoires.

## 2.4. Toxicité aiguë inconnue (GHS-US / CA)

Pas de données disponibles

## SECTION 3 : COMPOSITION / INFORMATION SUR LES INGRÉDIENTS

### 3.1. Substance

N'est pas applicable

### 3.2. Mélange

Nom	Étiquette d'un produit	% *	Classification des ingrédients SGH
Acide DL-aspartique, ester N, N'-(méthylène-4,1-cyclohexanediy) bis-, tétraéthylrique	(N ° CAS.) 136210-30-5	19 - 39	Skin Sens. 1, H317 Aquatic Chronic 3, H412
Polypropylène	(N ° CAS.) 9003-07-0	10 - 30	Peigne. poussière
Carbonate de propylène	(N ° CAS.) 108-32-7	3.4 - 6.9	Eye Irrit. 2A, H319
Acide fumarique, ester diéthylique	(N ° CAS.) 623-91-6	1 - 4	Tox aiguë. 4 (oral), H302 Skin Sens. 1, H317 Aquatic Acute 2, H401 Aquatic Chronic 3, H412
2,2,4-triméthyl-1,3-pentanediol diisobutyrate	(N ° CAS.) 6846-50-0	0.7 - 3.4	Repr. 2, H361 Aquatic Acute 2, H401 Aquatic Chronic 3, H412
Octaméthylcyclotétrasiloxane	(N ° CAS.) 556-67-2	<0.5	Flam. Liq. 3, H226 Tox aiguë. 4 (oral), H302 Repr. 2, H361 Aquatic Chronic 4, H413
Poly (oxy-1,2-éthanediyle), .alpha.-[3-[3-(2H-benzotriazol-2-yl)-5-(1,1-diméthyléthyl)-4-hydroxyphényl]-1-oxopropyle]-.oméga.-[3-[3-(2H-benzotriazol-2-yl)-5-(1,1-diméthyléthyl)-4-hydroxyphényl]-1-oxopropoxy]-	(N ° CAS.) 104810-47-1	0.2 - 0.4	Skin Sens. 1, H317 Aquatic Chronic 2, H411
Poly (oxy-1,2-éthanediyle), .alpha.-[3-[3-(2H-benzotriazol-2-yl)-5-(1,1-diméthyléthyl)-4-hydroxyphényl]-1-oxopropyle]-oméga.-hydroxy-	(N ° CAS.) 104810-48-2	0.2 - 0.4	Skin Sens. 1, H317 Aquatic Chronic 2, H411
Bis (1,2,2,6,6-pentaméthyl-4-pipéridyl) sébaçate	(N ° CAS.) 41556-26-7	0.26 - 0.34	Flam. Liq. 4, H227 Skin Sens. 1, H317 Aquatic Acute 1, H400 Aquatic Chronic 1, H410
1,2-propanediol	(N ° CAS.) 57-55-6	<= 0,3	Non classés
Acide décanedioïque, ester méthylique de 1,2,2,6,6-pentaméthyl-	(N ° CAS.) 82919-37-7	0.01 - 0.2	Skin Sens. 1, H317 Aquatic Acute 1, H400

# SPARTACOTE™ FLEX XPL Faible Brillant Partie A

Fiche de données de sécurité

Selon Federal Register / Vol. 77, no 58 / lundi 26 mars 2012 / Règles et règlements et conformément au règlement sur les produits dangereux (11 février 2015).

4-pipéridinyle		Aquatic Chronic 1, H410
----------------	--	-------------------------

Texte complet des phrases H : voir section 16

\* Les pourcentages sont indiqués en poids en poids (% p / p) pour les ingrédients liquides et solides. Les ingrédients gazeux sont énumérés en volume par pourcentage de volume (v / v%).

\*\* La concentration réelle des ingrédients est divulguée en tant que secret commercial conformément au Règlement sur les produits dangereux (HPR), DORS / 2015-17 et 29 CFR 1910.1200.

## SECTION 4 : PREMIERS SECOURS

### 4.1. Description des premiers secours

**Général** : Ne portez rien à la bouche d'une personne inconsciente. En cas de malaise consulter un médecin (si possible lui montrer l'étiquette).

**Inhalation** : Lorsque les symptômes apparaissent : allez à l'air libre et ventilez la zone suspectée. Consulter un médecin si les difficultés respiratoires persistent.

**Contact avec la peau** : Immergez immédiatement la zone touchée avec de l'eau pendant au moins 15 minutes. Enlevez les vêtements contaminés. Si exposé ou concerné : consulter un médecin.

**Lentilles de contact** : Rincer immédiatement à l'eau pendant au moins 15 minutes. Retirez les lentilles cornéennes, si elles sont présentes et faciles à faire. Continuer à rincer. Obtenir des soins médicaux.

**Ingestion** : Rincer la bouche. NE PAS faire vomir. Obtenir des soins médicaux.

### 4.2. Principaux symptômes et effets aigus et différés

**Général** : Susceptible de nuire à la fertilité ou au fœtus. Sensibilisation de la peau. Provoque une grave irritation des yeux.

**Inhalation** : Une exposition prolongée peut causer une irritation.

**Contact avec la peau** : Peut provoquer une réaction allergique cutanée.

**Lentilles de contact** : Le contact provoque une irritation grave avec rougeur et gonflement de la conjonctive.

**Ingestion** : L'ingestion peut causer des effets indésirables.

**Symptômes chroniques** : Susceptible de nuire à la fertilité ou au fœtus.

### 4.3. Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

Si exposé ou concerné, obtenir un conseil médical et une attention. Si un avis médical est nécessaire, ayez un contenant ou une étiquette à portée de main.

## SECTION 5 : MESURES DE LUTTE CONTRE L'INCENDIE

### 5.1. Moyens d'extinction

**Moyen d'extinction approprié** : Eau pulvérisée, brouillard, dioxyde de carbone (CO<sub>2</sub>), mousse résistant aux alcools ou poudre chimique.

**Moyens d'extinction inappropriés** : Ne pas utiliser un fort courant d'eau. L'utilisation d'un jet d'eau puissant peut propager un incendie.

### 5.2. Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

**Risque d'incendie** : N'est pas considéré inflammable, mais peut brûler à haute température.

**Danger d'explosion** : Le produit n'est pas explosif.

**Réactivité** : Peut réagir avec les peroxydes, entraînant une décomposition violente.

### 5.3. Conseils aux pompiers

**Mesures de précaution incendie** : Soyez prudent lorsque vous combattez un feu chimique.

**Instructions de lutte contre l'incendie** : Utiliser de l'eau pulvérisée ou un brouillard pour refroidir les contenants exposés.

**Protection pendant la lutte contre l'incendie** : Ne pas pénétrer dans la zone d'incendie sans un équipement de protection approprié, y compris un appareil de protection respiratoire.

**Produits de combustion dangereux** : Oxydes de carbone (CO, CO<sub>2</sub>) Oxydes d'azote. Oxydes de silicone. Formaldéhyde. Ammoniac. Acide nitrique.

**les autres informations** : Ne pas laisser les eaux d'extinction pénétrer dans les égouts ou les cours d'eau.

### 5.4. Référence à d'autres sections

Reportez-vous à la section 9 pour les propriétés d'inflammabilité.

## SECTION 6 : MESURES EN CAS DE DISPERSION ACCIDENTELLE

### 6.1. Précautions personnelles, équipement de protection et procédures d'urgence

**Mesures générales** : Évitez tout contact avec la peau, les yeux ou les vêtements. Ne pas respirer les vapeurs, brouillards ou aérosols.

# SPARTACOTE™ FLEX XPL Faible Brillant Partie A

Fiche de données de sécurité

Selon Federal Register / Vol. 77, no 58 / lundi 26 mars 2012 / Règles et règlements et conformément au règlement sur les produits dangereux (11 février 2015).

## 6.1.1. Pour le personnel non urgent

**Équipement protecteur** : Utiliser un équipement de protection individuelle (EPI) approprié.

**Procédures d'urgence** : Évacuer le personnel inutile.

## 6.1.2. Pour le personnel d'urgence

**Équipement protecteur** : Équipez l'équipe de nettoyage d'une protection adéquate.

**Procédures d'urgence** : À son arrivée sur les lieux, le premier intervenant doit reconnaître la présence de marchandises dangereuses, se protéger et protéger le public, sécuriser la zone et faire appel à du personnel qualifié dès que les conditions le permettent. Ventiler la zone.

## 6.2. Précautions environnementales

Empêcher l'entrée dans les égouts et les eaux potables. Éviter le rejet dans l'environnement.

## 6.3. Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

**Pour le confinement** : Contenir les déversements avec des digues ou des absorbants pour empêcher la migration et l'entrée dans les égouts ou les cours d'eau.

**Méthodes de nettoyage** : Nettoyez immédiatement les déversements et éliminez les déchets en toute sécurité. Transférer le produit déversé dans un récipient approprié en vue de son élimination. Contacter les autorités compétentes après un déversement.

## 6.4. Référence à d'autres sections

Voir la section 8 pour les contrôles de l'exposition et la protection individuelle et la section 13 pour les considérations relatives à l'élimination.

## SECTION 7 : MANIPULATION ET STOCKAGE

### 7.1. Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

**Dangers supplémentaires lors du traitement** : Tel que fourni, ce produit est un liquide. Cependant, une fois séché, ce produit peut produire une poussière combustible lors de son traitement. Soyez prudent lorsque vous travaillez avec des poussières combustibles. Utilisez les moyens techniques appropriés pour limiter au minimum la production de poussière en suspension dans l'air.

**Précautions à prendre pour une manipulation sans danger** : Éviter le contact avec la peau, les yeux et les vêtements. Se laver les mains et les autres zones exposées avec du savon doux et de l'eau avant de manger, de boire ou de fumer et avant de quitter le travail. Obtenir des instructions spéciales avant utilisation. Ne pas manipuler avant d'avoir lu et compris toutes les précautions de sécurité. Ne pas respirer les brouillards, aérosols et vapeurs.

**Mesures d'hygiène** : À manipuler conformément aux bonnes procédures d'hygiène industrielle et de sécurité.

### 7.2. Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités

**Mesures techniques** : Se conformer à la réglementation en vigueur.

**Conditions de stockage** : Garder le contenant fermé lorsqu'il ne sert pas. Conserver dans un endroit sec et frais. Conserver / stocker à l'abri de la lumière directe du soleil, de températures extrêmement élevées ou basses et de matériaux incompatibles. Conserver sous clé / dans une zone sécurisée.

**Matériaux incompatibles** : Acides forts, bases fortes, oxydants puissants. les amines.

### 7.3. Utilisations finales spécifiques

Revêtement décoratif

## SECTION 8 : CONTRÔLE DE L'EXPOSITION / PROTECTION INDIVIDUELLE

### 8.1. Paramètres de contrôle

Pour les substances énumérées à la section 3 qui ne figurent pas ici, il n'y a pas de limite d'exposition établie par le fabricant, le fournisseur, l'importateur ou l'agence de conseil appropriée, notamment : ACGIH (TLV), AIHA (WEEL), NIOSH (REL), OSHA ( PEL), ou des gouvernements provinciaux canadiens.

Octaméthylcyclotétrasiloxane (556-67-2)		
USA AIHA	WEW TWA (ppm)	10 ppm
1,2-propanediol (57-55-6)		
USA AIHA	WEW TWA (mg / m <sup>3</sup> )	10 mg / m <sup>3</sup>
Ontario	VME TWA (mg / m <sup>3</sup> )	10 mg / m <sup>3</sup> (pour évaluer la visibilité dans un environnement de travail où l'aérosol de 1,2-propylèneglycol est présent uniquement) 155 mg / m <sup>3</sup> (aérosol et vapeur)
Ontario	TWA OEL (ppm)	50 ppm (aérosol et vapeur)

# SPARTACOTE™ FLEX XPL Faible Brillant Partie A

Fiche de données de sécurité

Selon Federal Register / Vol. 77, no 58 / lundi 26 mars 2012 / Règles et règlements et conformément au règlement sur les produits dangereux (11 février 2015).

## 8.2. Contrôles d'exposition

**Contrôles d'ingénierie appropriés** : Des fontaines pour les yeux et des douches de sécurité devraient être disponibles à proximité immédiate de toute exposition potentielle. Assurer une ventilation adéquate, en particulier dans les zones confinées. Assurez-vous que toutes les réglementations nationales / locales sont respectées.

**Équipement de protection individuelle** : Gants. Vêtements de protection. Lunettes de protection. Ventilation insuffisante : porter une protection respiratoire.



**Matériaux pour vêtements de protection** : Matériaux et tissus résistants aux produits chimiques.

**Protection des mains** : Portez des gants de protection.

**Protection des yeux et du visage** : Lunettes de protection chimique.

**Protection de la peau et du corps** : Portez des vêtements de protection appropriés.

**Protection respiratoire** : Si les limites d'exposition sont dépassées ou en cas d'irritation, une protection respiratoire approuvée doit être portée. En cas de ventilation inadéquate, d'atmosphère pauvre en oxygène ou d'exposition inconnue, porter un appareil de protection respiratoire approuvé.

**les autres informations** : Ne pas manger, boire ou fumer lors de l'utilisation.

## SECTION 9 : PROPRIÉTÉS PHYSIQUES ET CHIMIQUES

### 9.1. Informations sur les propriétés physiques et chimiques de base

État physique	: Liquide
Apparence	: Jaune clair
Odeur	: Indisponible
Seuil d'odeur	: Indisponible
pH	: Indisponible
Taux d'évaporation	: Indisponible
Point de fusion	: Indisponible
Point de congélation	: Indisponible
Point d'ébullition	: Indisponible
Point de rupture	: Indisponible
La température d'auto-inflammation	: Indisponible
Température de décomposition	: Indisponible
Inflammabilité (solide, gaz)	: N'est pas applicable
Limite inférieure d'inflammabilité	: Indisponible
Limite supérieure d'inflammabilité	: Indisponible
La pression de vapeur	: Indisponible
Densité de vapeur relative à 20 °C	: Indisponible
Densité relative	: Indisponible
Gravité spécifique	: Indisponible
Solubilité	: Indisponible
Coefficient de partage : N-Octanol / Eau	: Indisponible
Viscosité	: Indisponible

## SECTION 10 : STABILITÉ ET RÉACTIVITÉ

- 10.1. Réactivité** : Peut réagir avec les peroxydes, entraînant une décomposition violente.
- 10.2. Stabilité chimique** : Stable dans les conditions de manipulation et de stockage recommandées (voir section 7).
- 10.3. Possibilité de réactions dangereuses** : Une polymérisation dangereuse ne se produira pas.
- 10.4. Conditions à éviter** : Rayonnement solaire direct, températures extrêmement élevées ou basses et matériaux incompatibles.
- 10.5. Matériaux incompatibles** : Acides forts, bases fortes, oxydants puissants. les amines.
- 10.6. Produits de décomposition dangereux** : Aucun prévu dans des conditions normales d'utilisation.

# SPARTACOTE™ FLEX XPL Faible Brillant Partie A

Fiche de données de sécurité

Selon Federal Register / Vol. 77, no 58 / lundi 26 mars 2012 / Règles et règlements et conformément au règlement sur les produits dangereux (11 février 2015).

## SECTION 11 : INFORMATIONS TOXICOLOGIQUES

### 11.1. Informations sur les effets toxicologiques - Produit

Toxicité Aiguë (Orale) : Non classés

Toxicité aiguë (cutanée) : Non classés

Toxicité Aiguë (Inhalation) : Non classés

Données LD50 et LC50 : Indisponible

Corrosion cutanée / irritation cutanée : Non classés

Domage oculaire / irritation : Provoque une grave irritation des yeux.

Sensibilisation respiratoire ou cutanée : Peut provoquer une réaction allergique cutanée.

Mutagénicité des cellules germinales : Non classés

Cancérogénicité : Non classés

Toxicité spécifique pour certains organes cibles (exposition répétée) : Non classés

Toxicité pour la reproduction : Susceptible de nuire à la fertilité ou au fœtus.

Toxicité spécifique pour certains organes cibles (exposition unique) : Non classés

Danger d'aspiration : Non classés

Symptômes / lésions après l'inhalation : Une exposition prolongée peut causer une irritation.

Symptômes / lésions après contact avec la peau : Peut provoquer une réaction allergique cutanée.

Symptômes / lésions après contact avec les yeux : Le contact provoque une irritation grave avec rougeur et gonflement de la conjonctive.

Symptômes / lésions après ingestion : L'ingestion peut causer des effets indésirables.

Symptômes chroniques : Susceptible de nuire à la fertilité ou au fœtus.

### 11.2. Informations sur les effets toxicologiques - Ingrédients

Données LD50 et LC50 :

<b>Octaméthylcyclotétrasiloxane (556-67-2)</b>	
DL50 Oral Rat	1540 mg / kg
Lapin cutané LD50	794 µl / kg
LC50 Inhalation Rat	36 g / m <sup>3</sup> (durée d'exposition : 4 h)
<b>1,2-propanediol (57-55-6)</b>	
DL50 Oral Rat	20 g / kg
Lapin cutané LD50	20800 mg / kg
<b>Acide fumarique, ester diéthylique (623-91-6)</b>	
DL50 Oral Rat	1780 mg / kg
<b>Diisobutyrate de 2,2,4-triméthyl-1,3-pentane-1,3-diol (6846-50-0)</b>	
DL50 Oral Rat	> 3200 mg / kg
LC50 Inhalation Rat	> 5,3 mg / l (durée d'exposition : 6 h)
<b>Carbonate de propylène (108-32-7)</b>	
DL50 Oral Rat	29000 mg / kg
Lapin cutané LD50	> 3000 mg / kg
<b>Bis (1,2,2,6,6-pentaméthyl-4-pipéridyl) sébacate (41556-26-7)</b>	
DL50 Oral Rat	2615 mg / kg
<b>Polypropylène (9003-07-0)</b>	
Groupe CIRC	3

## SECTION 12 : INFORMATIONS ÉCOLOGIQUES

### 12.1. Toxicité

Ecologie - Général : Nocif pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

<b>Octaméthylcyclotétrasiloxane (556-67-2)</b>	
LC50 Poisson 1	> 500 mg / l (durée d'exposition : 96 h - espèce : Brachydanio rerio)
LC50 Poisson 2	> 1000 mg / l (durée d'exposition : 96 h - espèce : Lepomis macrochirus)
<b>1,2-propanediol (57-55-6)</b>	

# SPARTACOTE™ FLEX XPL Faible Brillant Partie A

Fiche de données de sécurité

Selon Federal Register / Vol. 77, no 58 / lundi 26 mars 2012 / Règles et règlements et conformément au règlement sur les produits dangereux (11 février 2015).

LC50 Poisson 1	51600 mg / l (Durée d'exposition : 96 h - Espèce : Oncorhynchus mykiss [statique])
CE50 Daphnia 1	10000 mg / l (Durée d'exposition : 24 h - espèce : Daphnia magna)
LC50 Poisson 2	41 - 47 ml / l (Durée d'exposition : 96 h - Espèce : Oncorhynchus mykiss [statique])
CE50 Daphnia 2	1000 mg / l (Durée d'exposition : 48 h - espèce : Daphnia magna [Statique])
<b>Acide fumarique, ester diéthylique (623-91-6)</b>	
LC50 Poisson 1	2,4 mg / l
ErC50 (algues)	1,1 mg / l
<b>Diisobutyrate de 2,2,4-triméthyl-1,3-pentanediol (6846-50-0)</b>	
LC50 Poisson 1	6 mg / l (durée d'exposition : 96 h - espèce : Pimephales promelas [statique])
CE50 Daphnia 1	> 1,46 mg / l (durée d'exposition : 48 h - espèce : Daphnia magna)
<b>Carbonate de propylène (108-32-7)</b>	
LC50 Poisson 1	> 1000 mg / l (durée d'exposition : 96 h - espèce : Cyprinus carpio [semi-statique])
CE50 Daphnia 1	> 500 mg / l (durée d'exposition : 48 h - espèce : Daphnia magna)
ErC50 (algues)	> 929 mg / l (durée d'exposition : 96 h - espèce : Selenastrum capricornutum [statique])
<b>Bis (1,2,2,6,6-pentaméthyl-4-pipéridyl) sébaçate (41556-26-7)</b>	
LC50 Poisson 1	0,97 mg / l (durée d'exposition : 96 h - espèce : Lepomis macrochirus [statique])

## 12.2. Persistance et dégradabilité

<b>SPARTACOTE™ FLEX XPL Faible Brillant Partie A</b>	
Persistance et dégradabilité	Peut entraîner des effets néfastes à long terme pour l'environnement.

## 12.3. Potentiel bioaccumulatif

<b>SPARTACOTE™ FLEX XPL Faible Brillant Partie A</b>	
Potentiel bioaccumulatif	Non-établi.
<b>Octaméthylcyclotétrasiloxane (556-67-2)</b>	
BCF Poisson 1	12400
Log Pow	5.1
<b>1,2-propanediol (57-55-6)</b>	
BCF Poisson 1	<1
Log Pow	-0.92
<b>Carbonate de propylène (108-32-7)</b>	
Log Pow	0,48 (à 25 °C)
<b>Bis (1,2,2,6,6-pentaméthyl-4-pipéridyl) sébaçate (41556-26-7)</b>	
Log Pow	0,37 (à 25 °C)

12.4. Mobilité dans le sol Indisponible

## 12.5. Autres effets indésirables

Les autres informations : Éviter le rejet dans l'environnement.

## SECTION 13 : CONSIDÉRATIONS RELATIVES À L'ÉLIMINATION

### 13.1. Méthodes de traitement des déchets

Recommandations d'élimination des déchets : Éliminer le contenu / le conteneur conformément à la réglementation locale, régionale, nationale et internationale

Information additionnelle : Le conteneur peut rester dangereux lorsqu'il est vide. Continuez à observer toutes les précautions.

Ecologie - Déchets : Éviter le rejet dans l'environnement. Ce matériau est dangereux pour le milieu aquatique. Tenir à l'écart des égouts et des voies navigables.

## SECTION 14 : INFORMATIONS DE TRANSPORT

Les descriptions d'expédition indiquées dans les présentes ont été préparées conformément à certaines hypothèses au moment de la création de la FDS. Elles peuvent varier en fonction d'un certain nombre de variables inconnues au moment de la publication de la FDS.

14.1. En accord avec DOT Non réglementé pour le transport

14.2. En accord avec IMDG Non réglementé pour le transport

14.3. En accord avec IATA Non réglementé pour le transport

# SPARTACOTE™ FLEX XPL Faible Brillant Partie A

Fiche de données de sécurité

Selon Federal Register / Vol. 77, no 58 / lundi 26 mars 2012 / Règles et règlements et conformément au règlement sur les produits dangereux (11 février 2015).

## 14.4. Conformément au TMD Non réglementé pour le transport

### SECTION 15 : INFORMATIONS RÉGLEMENTAIRES

#### 15.1. Réglementation fédérale américaine

<b>SPARTACOTE™ FLEX XPL Faible Brillant Partie A</b>	
<b>SARA Section 311/312 Classes de danger</b>	Danger pour la santé - Toxicité pour la reproduction Danger pour la santé - Sensibilisation respiratoire ou cutanée Danger pour la santé - Lésions oculaires graves ou irritation oculaire
<b>Polypropylène (9003-07-0)</b>	
Inscrit dans l'inventaire TSCA (Toxic Substances Control Act) des États-Unis	
<b>EPA TSCA Regulatory Flag</b>	XU - XU - indique une substance qui ne peut pas être déclarée en vertu de la règle de déclaration des données sur les produits chimiques (40 CFR 711).
<b>Octaméthylcyclotétrasiloxane (556-67-2)</b>	
Inscrit dans l'inventaire TSCA (Toxic Substances Control Act) des États-Unis	
<b>EPA TSCA Regulatory Flag</b>	T - T - indique une substance faisant l'objet d'une règle d'essai finale de la section 4 de la TSCA.
<b>1,2-propanediol (57-55-6)</b>	
Inscrit dans l'inventaire TSCA (Toxic Substances Control Act) des États-Unis	
<b>Acide fumarique, ester diéthylique (623-91-6)</b>	
Inscrit dans l'inventaire TSCA (Toxic Substances Control Act) des États-Unis	
<b>Diisobutyrate de 2,2,4-triméthyl-1,3-pentane-1,3-diol (6846-50-0)</b>	
Inscrit dans l'inventaire TSCA (Toxic Substances Control Act) des États-Unis	
<b>Carbonate de propylène (108-32-7)</b>	
Inscrit dans l'inventaire TSCA (Toxic Substances Control Act) des États-Unis	
<b>Acide DL-aspartique, N, N' - ester de méthylène-4,1-cyclohexane-1,4-diyl) bis-, tétraéthyle (136210-30-5)</b>	
Inscrit dans l'inventaire TSCA (Toxic Substances Control Act) des États-Unis	
<b>EPA TSCA Regulatory Flag</b>	PMN - PMN - indique une substance PMN commencée.
<b>Acide décanedioïque, ester méthylique de 1,2,2,6,6-pentaméthyl-4-pipéridinyle (82919-37-7)</b>	
Inscrit dans l'inventaire TSCA (Toxic Substances Control Act) des États-Unis	
<b>Bis (1,2,2,6,6-pentaméthyl-4-pipéridinyle) sébacate (41556-26-7)</b>	
Inscrit dans l'inventaire TSCA (Toxic Substances Control Act) des États-Unis	
<b>Poly (oxy-1,2-éthane-1,2-diyle), .alpha.- [3- [3- (2H-benzotriazol-2-yl) -5- (1,1-diméthyléthyl) -4-hydroxyphényl] -1-oxopropyle] - oméga-hydroxy- (104810-48-2)</b>	
Inscrit dans l'inventaire TSCA (Toxic Substances Control Act) des États-Unis	
<b>EPA TSCA Regulatory Flag</b>	FRI - FRI - indique une substance polymérique ne contenant aucun initiateur de radicaux libres dans son nom d'inventaire mais est considéré comme couvrant le polymère désigné fabriqué avec tout initiateur de radicaux libres, quelle que soit la quantité utilisée. PMN - PMN - indique une substance PMN commencée. XU - XU - indique une substance qui ne peut pas être déclarée en vertu de la règle de déclaration des données sur les produits chimiques (40 CFR 711).
<b>Poly (oxy-1,2-éthane-1,2-diyle), .alpha.- [3- [3- (2H-benzotriazol-2-yl) -5- (1,1-diméthyléthyl) -4-hydroxyphényl] -1-oxopropyle] - oméga - [3- [3- (2H-benzotriazol-2-yl) -5- (1,1-diméthyléthyl) -4-hydroxyphényl] -1-oxopropoxy] - (104810-47-1)</b>	
Inscrit dans l'inventaire TSCA (Toxic Substances Control Act) des États-Unis	
<b>EPA TSCA Regulatory Flag</b>	FRI - FRI - indique une substance polymérique ne contenant aucun initiateur de radicaux libres dans son nom d'inventaire mais est considéré comme couvrant le polymère désigné fabriqué avec tout initiateur de radicaux libres, quelle que soit la quantité utilisée. PMN - PMN - indique une substance PMN commencée.



# SPARTACOTE™ FLEX XPL Faible Brillant Partie A

Fiche de données de sécurité

Selon Federal Register / Vol. 77, no 58 / lundi 26 mars 2012 / Règles et règlements et conformément au règlement sur les produits dangereux (11 février 2015).

XU - XU - indique une substance qui ne peut pas être déclarée en vertu de la règle de déclaration des données sur les produits chimiques (40 CFR 711).

## 15.2. Réglementation des États-Unis

### 1,2-propanediol (57-55-6)

États-Unis - New Jersey - Liste du droit de connaître des substances dangereuses

États-Unis - Pennsylvanie - Liste RTK (droit de savoir)

## 15.3. Réglementation Canadienne

### Polypropylène (9003-07-0)

Inscrit sur la LIS canadienne (Liste intérieure des substances)

### Octaméthylcyclotérasiloxane (556-67-2)

Inscrit sur la LIS canadienne (Liste intérieure des substances)

### 1,2-propanediol (57-55-6)

Inscrit sur la LIS canadienne (Liste intérieure des substances)

### Acide fumarique, ester diéthylique (623-91-6)

Inscrite au NDSL canadien (Liste de substances non-domestiques)

### Diisobutyrate de 2,2,4-triméthyl-1,3-pentanediol (6846-50-0)

Inscrit sur la LIS canadienne (Liste intérieure des substances)

### Carbonate de propylène (108-32-7)

Inscrit sur la LIS canadienne (Liste intérieure des substances)

### Acide DL-aspartique, N, N'- (méthylènedi-4,1-cyclohexanediyle) ester de bis, tétraéthyle (136210-30-5)

Inscrit sur la LIS canadienne (Liste intérieure des substances)

### Acide décanedioïque, ester méthylique de 1,2,2,6,6-pentaméthyl-4-pipéridinyle (82919-37-7)

Inscrit sur la LIS canadienne (Liste intérieure des substances)

### Bis (1,2,2,6,6-pentaméthyl-4-pipéridyl) sébacate (41556-26-7)

Inscrit sur la LIS canadienne (Liste intérieure des substances)

### Poly (oxy-1,2-éthanediyle), .alpha .- [ 3- [3- (2H-benzotriazol-2-yl) -5- (1,1-diméthyléthyl) -4-hydroxyphényl] -1-oxopropyl] - oméga.-hydroxy (104810-48-2)

Inscrit sur la LIS canadienne (Liste intérieure des substances)

### Poly (oxy-1,2-éthanediyle), .alpha .- [ 3- [3- (2H-benzotriazol-2-yl) -5- (1,1-diméthyléthyl) -4-hydroxyphényl] -1-oxopropyl] -. Oméga .- [3- [3- (2H-benzotriazol - 2-yl) -5- (1,1-diméthyléthyl) -4-hydroxyphényl] -1-oxopropoxy] - (104810-47-1)

Inscrit sur la LIS canadienne (Liste intérieure des substances)

## SECTION 16 : AUTRES RENSEIGNEMENTS, Y COMPRIS LA DATE DE PRÉPARATION OU LA DERNIÈRE RÉVISION

Date de préparation ou dernière révision : 09/13/2019

Les autres informations : Ce document a été préparé conformément aux exigences de la FDS de la norme de communication des dangers OSHA 29 CFR 1910.1200 et au règlement sur les produits dangereux du Canada (HPR), DORS / 2015-17.

### Texte intégral du SGH :

Tox aiguë. 4 (oral)	Toxicité aiguë (orale) Catégorie 4
Aquatic Acute 1	Danger pour le milieu aquatique - Catégorie de danger aigu 1
Aquatic Acute 2	Danger pour le milieu aquatique - Catégorie de danger aigu 2
Aquatic Acute 3	Danger pour le milieu aquatique - Catégorie de danger aigu 3
Aquatic Chronic 1	Danger pour le milieu aquatique - Catégorie de danger chronique 1
Aquatic Chronic 2	Danger pour le milieu aquatique - Catégorie de danger chronique 2
Aquatic Chronic 3	Danger pour le milieu aquatique - Catégorie de danger chronique 3
Aquatic Chronic 4	Danger pour le milieu aquatique - Catégorie de danger chronique 4
Peigne. poussière	Poussières combustibles

# SPARTACOTE™ FLEX XPL Faible Brillant Partie A

## Fiche de données de sécurité

Selon Federal Register / Vol. 77, no 58 / lundi 26 mars 2012 / Règles et règlements et conformément au règlement sur les produits dangereux (11 février 2015).

Eye Irrit. 2A	Lésions oculaires graves / irritation oculaire Catégorie 2A
Flam. Liq. 3	Liquides inflammables Catégorie 3
Flam. Liq. 4	Liquides inflammables Catégorie 4
Repr. 2	Toxicité pour la reproduction, catégorie 2
Skin Sens. 1	Sensibilisation cutanée, Catégorie 1
H226	Liquide et vapeur inflammables
H227	Liquide combustible
H302	Nocif en cas d'ingestion
H317	Peut causer une réaction allergique cutanée
H319	Provoque une grave irritation des yeux
H361	Susceptible de nuire à la fertilité ou au fœtus
H400	Très toxique pour la vie aquatique
H401	Toxique pour la vie aquatique
H402	Nocif pour la vie aquatique
H410	Très toxique pour la vie aquatique avec effets à long terme
H411	Toxique pour la vie aquatique avec des effets à long terme
H412	Nocif pour la vie aquatique avec des effets à long terme
H413	Peut avoir des effets néfastes à long terme sur la vie aquatique

*Ces informations sont basées sur nos connaissances actuelles et visent à décrire le produit uniquement aux fins de respect de la santé, de la sécurité et de la protection de l'environnement. Il ne doit donc pas être interprété comme garantissant une propriété spécifique du produit.*

NA GHS SDS 2015 (Can, US)